

« Création d'un Pôle Bois destiné à valoriser la filière et produire des bois locaux répondant aux normes de qualité »

Ce projet a été labélisé « Pôle d'Excellence Rurale » par l'Etat en décembre 2006.

Les entreprises locales de transformation du bois : menuiseries industrielles, maisons ossatures bois etc. utilisent très peu de bois local car il n'est pas aux normes et spécifications industrielles suffisantes par rapport aux bois étrangers.

Le projet consiste à réaliser sur le territoire de la région de **Noirétable** (Loire) un **pôle d'activités bois** qui réunira des outils destinés à **produire des bois de qualité répondant aux normes CE : taux de séchage et taux de résistance mécanique.**

La réalisation de ce pôle permettra de **structurer, dynamiser, valoriser et pérenniser l'ensemble de la filière.**

Le site industriel est construit sur la zone d'activités de l'Etang près de **Noirétable**, il comprend :

- une **chaufferie bois** de la société **COMPTE.R**, d'une puissance de **2,4 MW**, utilisant les rémanents et connexes produits localement en grande quantité,
- des **cellules de séchage bois**, d'une capacité de traitement de l'ordre de **15 000m³/an**
- une **instrumentation technique** de mesure de qualité,
- une **unité de rabotage**,
- une installation de **traitement IFH**.

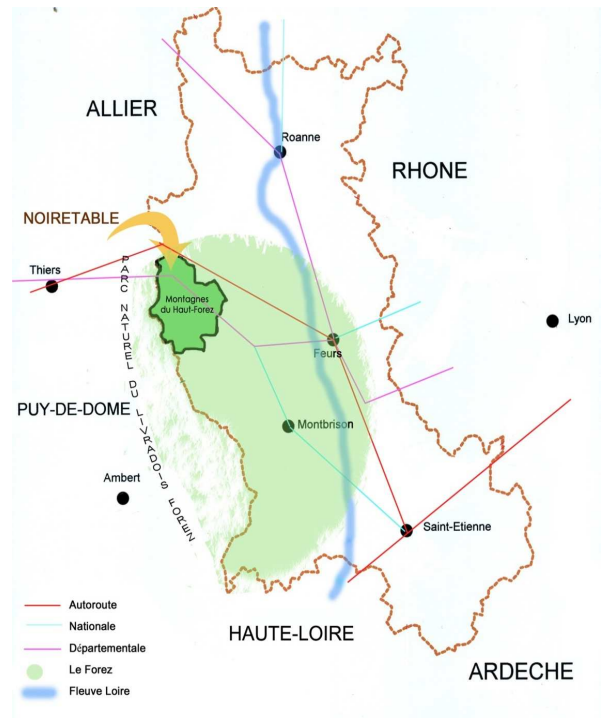


(vue de la Zone d'activité de l'Etang à Noirétable où est implanté le pôle bois)

Ce projet est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des

Montagnes du Haut Forez (Noirétable), il a été préparé avec le CFPPA du Lycée forestier de Noirétable (annexe du Lycée de Roanne Chervé), le Groupement des sylviculteurs du Haut Forez, et en étroite collaboration avec les services de la DDA, de la région Rhône Alpes, du conseil général et Interforêt bois 42.

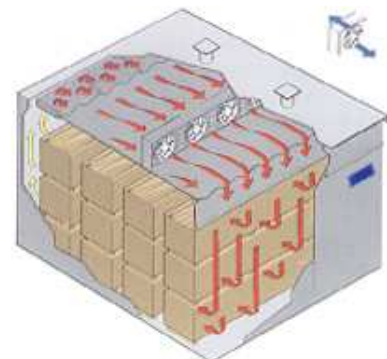
La DDE CP/OP a assuré l'assistance maîtrise d'ouvrage du projet conduit sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture Arcature de Roanne.



Le projet est rassembleur : il réunit l'ensemble de la filière au sein d'une Société Coopérative d'Intérêts Collectifs SCIC/SA « Pôle Bois du Haut Forez », société à laquelle est confiée l'exploitation du site.

Les chambres consulaires de la Loire, les organismes professionnels et de nombreuses collectivités territoriales de la Loire et du Puy de Dôme manifestent également leur intérêt en participant à la SCIC.

Principe du séchoir à air chaud de la société **Cathild** :



Communauté de communes des Montagnes du haut Forez — 42440 NOIRETABLE —
POLE BOIS DU HAUT FOREZ



(Séchoir)

Le projet est innovant par les systèmes de mesure et les moyens de séchage utilisés ainsi que par la forme de partenariat.

Le projet est porteur d'un fort développement économique, il permet de sauvegarder et de créer des emplois.

Le projet est facteur de développement durable puisque, en utilisant l'énergie renouvelable du bois, il contribue largement à diminuer l'effet de serre. De plus en favorisant les bois locaux il contribue à diminuer fortement les transports lourds internationaux.

Ce projet répond aux exigences de qualité et de normes CE désormais obligatoires pour l'utilisation du bois.



Le partenariat rassemble tous les acteurs publics et privés, propriétaires, ETF, scieurs, entreprises de seconde transformation (menuiseries/charpenteries/maisons ossatures bois etc.) de l'ensemble de la filière réunis par collèges dans une société d'exploitation du type **Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Société Anonyme SCIC / SA**.

La société achètera le bois local et le transformera pour fournir aux utilisateurs : menuiseries industrielles, charpentiers, maisons ossatures bois, du bois aux normes européennes et aux conditions de transformations négociées.



(Chaufferie bois Compte.R)

L'ensemble du projet est chiffré à **3,6 M € HT dont 3 M € portés directement par la communauté de communes** et environ **0,6 M € par la SCIC en fonds propres sur des matériels mobiles**.

Le Pôle Bois a été labellisé « Pôle d'excellence rural » par l'Etat en février 2007, à ce titre il recevra des financements très importants de l'Etat avec lequel une convention cadre a été signée.

La Région Rhône Alpes (PSADER via le syndicat Mixte des Pays du Forez et ligne de droit commun) va augmenter ces aides d'une manière très importante ainsi que le Conseil Général de la Loire.

La société a débuté son activité en janvier 2009.

Communauté de communes
des Montagnes du Haut Forez
en mairie de Noiretable,
42440 Noiretable. (tel 04 77 24 70 12)
noiretable-haut-forez@wanadoo.fr
et
SCIC./SA Pôle Bois du Haut Forez,
ZA de l'étang, 42440 Noiretable
(Tel 04 77 97 83 32)
deru.pbhf@orange.fr

(doc. mise à jour janvier 2009)